

**Séance du dimanche 05 mars 2023**

---

Date de la convocation: 28/02/2023

**Membres en exercice : 7** *L'an deux mille vingt-trois et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabien ARRIGHI, Maire*

**Présents : 5** **Présents :** Fabien ARRIGHI, Martine GUIDICELLI, Jean-Pierre ARRIGHI, Stéphane MARCHIONI, Nelly LAZZARINI

**Votants : 7**

**Votes pour : 7**

**Votes contre : 0**

**Absention : 0**

**Représentés :** Marie-Laure ANTONETTI par Fabien ARRIGHI  
Marie-Paule MARIANI par Martine GUIDICELLI

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre ARRIGHI

---

**DE\_2023\_06 - Objet : Autorisation de création de l'association foncière pastorale de Noceta**

Vu la loi du 03 janvier 1972 portant création des Associations Foncières Pastorales,

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux "associations syndicales de propriétaires" dont font partie les AFP,

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632,

Vu la délibération n°28/2020 en date du 5 décembre 2020 de la commune de Noceta décidant d'entreprendre une démarche de création d'Association Foncière Autorisée sur son territoire,

Vu la délibération n°15/2022 en date du 29 mai 2022 autorisant la création de l'Association Foncière Pastorale de Noceta,

et

Considérant les remarques des personnes publiques associées au projet : avis de la DDTM reçu en mairie le 25 mai 2022 et avis de l'ONF reçu en mairie le 23 mai 2022,

Considérant que les compléments apportés au projet par le groupe de travail et notamment sur les statuts, le règlement intérieur et les fiches du plan d'actions du projet,

Considérant que le projet de périmètre et les principales orientations de développement des secteurs du périmètre restent toutefois identiques au projet validé par notre Conseil Municipal le 29 mai 2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de Noceta :

- d'approuver les compléments apportés au projet d'AFP entre le 29 mai 2022 et ce jour,
- d'autoriser la création d'une Association Foncière Pastorale sur son territoire selon le projet définitif tel que présenté ce jour,
- d'inclure les parcelles cadastrales, propriétés communales ci-dessous désignées dans le projet de périmètre de l'AFP qui sera soumis à enquête publique,
- de poursuivre les démarches administratives auprès de la Préfecture et des services de la DDTM afin d'achever la procédure de création de l'AFP de Noceta.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les propositions de Monsieur le Maire,
- Valide le projet définitif tel que présenté ce jour,
- Charge le Maire d'effectuer les démarches correspondantes,
- Autorise le Maire à voter lors de l'Assemblée Générale Constitutive.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus. Tous les membres présents ont signé au registre.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_